EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2008 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Patricia AUCOUTURIER, Claudine LAFAYE, Corinne NAJIM**
Excusé(e)s :	**Thierry ORLIAGUET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint

Rapport N° 22

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - PARCS DE STATIONNEMENT - CATHEDRALE PLACE DE LA POTERNE (EXERCICE 2007/2008)

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 2002-1 du 2 janvier 2002 prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1973 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Parking de la Poterne.

Le parc est ouvert 24H/24 et 365J/365. Les tarifs appliqués aux abonnés varient de 29 € à 70 € par mois en fonction du niveau des prestations. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1 € la première heure.

En 2006, les 310 emplacements de ce parc ont généré un chiffre d'affaires de 576 000 € environ (497 000 € sur l'exercice 2006/2007), soit une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 décembre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET